

SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE  
**SICAD**

**Guide du Citoyen**

**Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen**

**Référence** : Arrêté du Ministre du transport en date du.....relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du ministère du transport ,des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.

**Organisme** : Institut National de la Météorologie

**Domaine de la prestation** : Météorologie

**Objet de la prestation** : Confection d'un pluviomètre.

**Conditions d'obtention**

- Cette prestation peut être fournie à tout citoyen et entreprise publique ou privée ;
- Païement du tarif fixé et des coûts de livraison ou d'envoi.

**Pièces à fournir**

- Demande sur papier libre ;
- Bon de commande ou reçu de paiement ou engagement de paiement ou photocopie d'une convention approuvée.

<b>Étapes de la prestation</b>	<b>Intervenants</b>	<b>Délais</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Dépôt du dossier ;</li><li>• Confection du pluviomètre;</li><li>• Délivrance du pluviomètre.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• L'intéressé ;</li><li>• Le service technique compétent ;</li><li>• Le Service de la Documentation, Renseignements et Publication</li></ul>	Immédiatement ou maximum un mois suivant la disponibilité.

<b>Lieu de dépôt du dossier</b>
---------------------------------

<b>Service :</b> Le Bureau d'ordre
------------------------------------

<b>Adresse :</b> Institut National de la Météorologie, BP 156, 2035 Tunis Carthage
--

<b>Lieu d'obtention de la prestation</b>
--

<b>Service :</b> Le Service de la Documentation, Renseignements et Publication
--

<b>Adresse :</b> Institut National de la Météorologie, BP 156, 2035 Tunis Carthage.
---

<b>Délai d'obtention de la prestation</b>
---

Immédiatement ou maximum un mois suivant la disponibilité.
--

<b>Références législatives et /ou réglementaires</b>
--

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>- Décret n° 75-334 du 28 mai 1975 relatif à l'organisation de l'institut national de la Météorologie tel que complété par le décret n° 2001-486 du 19 février 2001.</li><li>- Arrêté du ministre des technologies de la communication et du transport du 19 juin 2003 fixant la liste des services payants fournis par l'institut national de la météorologie et leurs tarifs.</li></ul> |
|--|